

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS

Code ISIN : FR0000003196 Action R (C) EUR / Code ISIN : FR0000171233 Action R(D)

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de la SICAV est double : obtenir une performance supérieure à celle de l'indice JP Morgan EMU global (niveau de clôture) par une gestion active de la sensibilité et de la courbe des taux des différents Etats de la zone euro et mettre en oeuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) sur la durée minimale de placement recommandée supérieure à 3 ans. La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Afin de chercher à atteindre ce double objectif de gestion, la construction du portefeuille se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de critères d'investissements socialement responsables (ISR) et la seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

- La politique d'investissement de la SICAV repose sur une gestion active des taux d'intérêts des différents Etats de la zone Euro avec trois sources de performances :
 - la gestion de la sensibilité de l'OPCVM qui est comprise entre 1 et 15 dans sa fourchette la plus large et entre 3 et 9 dans sa fourchette cible. La sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM lorsque les taux d'intérêt varient de 1%,
 - le positionnement sur la courbe des taux, c'est-à-dire que la gestion réalise ses investissements sur différents segments de maturité court, moyen et long terme selon l'évolution de la courbe des taux d'intérêts attendue,
 - la sélection de titres en portefeuille au sein des pays de la zone Euro.

Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

- La SICAV est investie en titres libellés en euro émis et/ou garantis par les Etats membres de la zone Euro. Les titres détenus sont des obligations à taux fixe et à taux variables (notamment des obligations indexées sur l'inflation). Elle ne détient pas de titres émis par des émetteurs privés. Dans le cadre de la gestion, il n'y a pas de contrainte de notation minimale des titres dans lesquels la SICAV investit.

L'univers d'investissement initial intègre des critères extra-financiers, qu'ils soient environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La SICAV respecte les politiques sectorielles et d'exclusion mises en place par Ostrum Asset Management. Les dimensions extra-financières sont systématiquement intégrées à l'évaluation du risque et à l'analyse fondamentale des émetteurs publics. La part des émetteurs analysés ESG parmi les actifs "éligibles" ISR doit être durablement supérieure à 90%.

Le portefeuille est construit selon une approche "Best-in-Universe". Le calcul de la note ESG moyenne de l'univers "éligible" ISR est réalisé en distinguant parmi les obligations vertes, d'une part celles des émetteurs souverains et d'autre part celles des émetteurs assimilés souverains, c'est-à-dire des agences supranationales et agences garanties.

- Pour les investissements en emprunts verts des Etats : nous calculons une note moyenne ESG de l'univers d'investissement retraité en extrayant 20% des émetteurs les moins bien évalués (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés), cette note ESG étant pondérée par les actifs sur les 80% des émetteurs restants.

- Pour les investissements en titres assimilés souverains verts, c'est-à-dire des agences supranationales et des agences garanties, nous calculons une note moyenne ESG de cet univers d'investissement retraité en extrayant 20% des émetteurs les moins bien évalués (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés), cette note ESG étant pondérée par les actifs sur les 80% des émetteurs restants.

La note ESG moyenne finale de l'univers "éligible" ISR est calculée en appliquant une pondération de 70% à la note obtenue pour l'univers des emprunts verts des Etats et de 30% à la note obtenue pour l'univers des titres assimilés souverains verts.

- L'OPCVM peut également recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque de taux.
- L'OPCVM capitalise ses revenus pour les actions de capitalisation (C) et les distribue pour les actions de distribution (D).
- Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	0,71%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

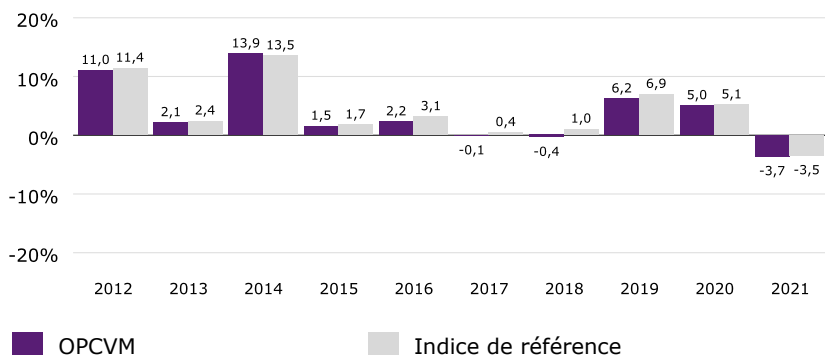
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 1993.**
- **Année de création de l'action R (C) EUR : 2006.**
- **Année de création de l'action R(D) : 1994.**
- **Devise : Euro.**
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.